



Caen, le 30 octobre 2020

Chers parents,

Vous trouverez ci-joint un résumé du nouveau protocole qui s'appliquera dès lundi prochain.

Comme nous avons maintenu la limitation du brassage des élèves et le respect des gestes barrières qui nous étaient imposés en juin, il y a peu de changements. J'ai surligné le changement majeur qui est **l'obligation du port du masque dès 6 ans**.

A noter cependant un **changement de lieu concernant l'étude des CP et CE1**. Désormais, elle se déroulera dans la bibliothèque pour les CP et dans la salle d'anglais de la Gloriette pour les CE1. Attention, le portail ne sera ouvert qu'à 17h30 et 18h.

Le plan de continuité pédagogique est prêt à fonctionner en cas de fermeture ponctuelle de classe ou d'école. Les enseignants vous enverraient alors tous les documents via la boîte mail qui a été créée à cet effet.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements concernant la mise en œuvre de ce protocole si nécessaire.

Bien à vous,

Marie Philippe Huchet  
Chef d'établissement

## Protocole novembre 2020

### **Avant la classe ?**

Le nettoyage des locaux et des tables est réalisé une fois par jour.

Le nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées est réalisé plusieurs fois par jour : poignées, loquets, interrupteurs, toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau... .

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est autorisée quand une désinfection est assurée.

L'aération des locaux est effectuée avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Il dure au moins 15 minutes à chaque fois.

### **Que devront faire les parents, chaque matin ?**

Ils devront prendre la température de leur(s) enfant(s) avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (dès 38 °C) ou de symptômes, les élèves resteront chez eux. Les personnels de l'école devront procéder de la même manière.

### **Quelle discipline dans l'école ?**

L'accès aux bâtiments scolaires se fait après nettoyage des mains et en possession d'un masque.

La distanciation doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. Elle ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe.

En primaire, l'espace doit être organisé de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves. La distanciation doit être maintenue entre les élèves de différentes classes.

### **Quel nettoyage des mains ?**

D'une durée de trente secondes minimum (avec savon liquide en distributeur, et séchage avec une serviette en papier jetable), il s'imposera dès l'arrivée des enfants à l'école ; avant de rentrer en classe après la récréation ; avant et après chaque repas ; avant et après chaque passage aux toilettes ; après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ; dès lors que les élèves auront touché des objets possiblement contaminés ; le soir avant de rentrer à la maison.

L'application des gestes barrières doit être appliquée par tous. Ils sont revus régulièrement en classe et une explication du port du masque sera faite dès lundi à partir du CP.

### **Des masques pour qui ?**

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves de primaire, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux familles de fournir deux masques par jour à leurs enfants. Les élèves qui déjeunent à la cantine changeront de masque après le déjeuner.

L'avis du médecin détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Chaque enseignant dispose de quelques masques taille enfant afin de palier aux oublis et en donner à ceux qui n'en disposeraient pas lundi.

Chaque école a également des masques FFP1 au cas où des élèves présenteraient des signes de Covid-19.

### **Cantine**

Comme pour la récréation, les élèves y accèdent par roulement, classe par classe. Il est interdit de partager ses couverts, sa nourriture et son verre d'eau. Le semi self est supprimé. Les places seront délimitées et la table servie quand ils arrivent sur place. Ils sont servis à table pour éviter tout déplacement.

### **Que faire en cas de covid ?**

Les enfants ayant été testés positivement ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Les parents doivent en informer l'école.

Vous trouverez ci-joint deux documents vous donnant la procédure à suivre lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne votre enfant, un autre élève ou un personnel de l'école .